



**Comité des finances et du développement économique**

**Procès-verbal 27**

**Le mardi 2 mai 2017**

**9 h 30**

**Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest**

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 10 mai 2017 dans le Rapport No 24 du Comité des finances et du développement économique.*

**Présents :**            **Président: Mayor Watson**  
                             **Vice-président: Councillor E. El-Chantiry**  
                             **Conseillers: S. Blais, D. Chernushenko, D. Deans, K. Egli,**  
                             **J. Harder, A. Hubley, S. Moffatt, B. Monette et M. Taylor**

**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès verbal 26 - le 4 avril 2017

CONFIRMÉ

## REPORTS ET RENVOIS

1. ADJUSTEMENT DES LIMITES DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DU VILLAGE WESTBORO

ACS2016-PIE-EDI-0009

KITCHISSIPPI (15)

---

*Déposé de la réunion du Comité des finances et du développement économique du 4 octobre 2016.*

## RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal :**

1. **De désigner le secteur décrit au document 1 comme étant une zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
2. **D'autoriser le greffier municipal et chef du contentieux à publier un avis de l'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal modifiant les limites actuelles de la zone d'amélioration commerciale, comme le décrit le document 1, conformément à l'article 210 de la Loi de 2001 sur les municipalités, et de le charger de le faire;**
3. **D'autoriser le greffier municipal et chef du contentieux à rédiger le texte d'un règlement municipal désignant le secteur décrit au document 1 comme zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la Loi de 2001 sur les municipalités, et de le charger de le faire;**

4. **D'adopter le règlement municipal susmentionné, en vertu des articles 204 et 209 de la Loi de 2001 sur les municipalités, à condition que le greffier municipal et chef du contentieux reçoive des réponses favorables à l'avis mentionné à la recommandation 2, au sujet de l'intention d'adopter un règlement municipal élargissant la zone d'amélioration commerciale.**

Les recommandations du rapport sont examinées lors des approbations en bloc, et le Comité se penche sur la motion suivante, proposée par le conseiller El-Chantiry au nom du conseiller Leiper :

**MOTION N<sup>o</sup>. 27 / 1**

**Motion du Conseiller E. El Chantiry**

**ATTENDU QUE** le rapport intitulé *Ajustement des limites de la zone d'amélioration commerciale du village de Westboro* (ACS2016-PIE-EDI-0009) figure à l'ordre du jour de la réunion du 4 octobre 2016 du Comité des finances et du développement économique;

**ATTENDU QU'**après les interventions du public, le Comité a adopté la motion n<sup>o</sup> 21/4, visant à déposer le point en question et à demander au conseiller du quartier d'organiser une consultation publique en vue d'apporter les changements nécessaires pour assurer une meilleure réception des nouvelles limites, en plus de toute autre consultation requise;

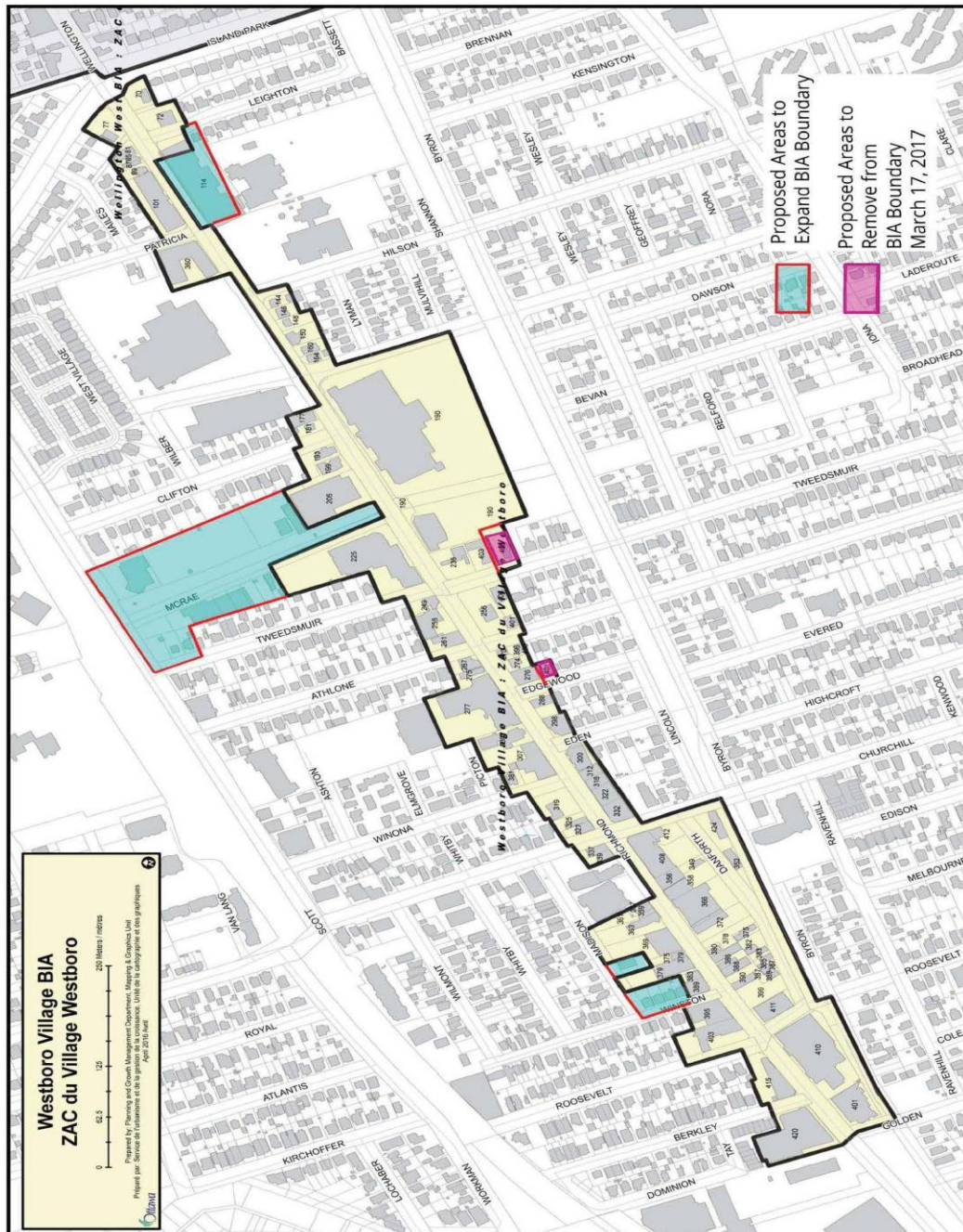
**ATTENDU QU'**après la consultation publique menée par le conseiller du quartier le 15 novembre 2016 et après d'autres consultations des intervenants menées par le personnel, ce dernier a modifié l'expansion proposée pour inclure l'avenue McRae, du chemin Richmond à la rue Scott, ainsi que le 114, chemin Richmond, le 376, avenue Madison, les 393 à 399, avenue Winston ainsi que les 1960 et 1976, rue Scott;

**ATTENDU QUE** ce changement doit être apporté avant l'examen du rapport par le Comité et le Conseil;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le document 1 du rapport *Ajustement des limites de la zone d'amélioration commerciale du village*

de Westboro (ACS2016-PIE-EDI-0009) soit remplacé par la carte ci-jointe et que la section Répercussions financières soit mise à jour comme suit :

Les prévisions budgétaires 2018 tiendront compte de tout rajustement financier requis au moment de l'approbation d'un ajustement des limites.



Les recommandations du rapport, dans leur version modifiée par la motion n° 27/1 et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil :

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal :**

1. **De désigner le secteur décrit au document 1 comme étant une zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*;**
2. **D'autoriser le greffier municipal et chef du contentieux à publier un avis de l'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal modifiant les limites actuelles de la zone d'amélioration commerciale, comme le décrit le document 1, conformément à l'article 210 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, et de le charger de le faire;**
3. **D'autoriser le greffier municipal et chef du contentieux à rédiger le texte d'un règlement municipal désignant le secteur décrit au document 1 comme zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, et de le charger de le faire;**
4. **D'adopter le règlement municipal susmentionné, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, à condition que le greffier municipal et chef du contentieux reçoive des réponses favorables à l'avis mentionné à la recommandation 2, au sujet de l'intention d'adopter un règlement municipal élargissant la zone d'amélioration commerciale.**
5. **D'approuve que le document 1 du rapport « Ajustement des limites de la zone d'amélioration commerciale du village de Westboro » (ACS2016-PIE-EDI-0009) soit remplacé par la carte ci-jointe et que la section Répercussions financières soit mise à jour comme suit :**

**Les prévisions budgétaires 2018 tiendront compte de tout rajustement financier requis au moment de l'approbation d'un ajustement des limites.**

ADOPTÉES telles que modifiées

## COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS

2. COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS – PLAN DE TRAVAIL RÉVISÉ DE 2015 - 2018

ACS2017-CCS-FLA-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver les objectifs révisés présentés dans le plan de travail 2015-18 du Comité consultatif sur les services en français, tel que décrit à la pièce jointe no 1.**

Le vice-président El-Chantiry remercie le président et les membres du Comité consultatif sur les services en français pour leur travail acharné et leur dévouement continu.

Le Comité ADOPTE le plan de travail révisé tel quel.

## DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

3. 2016 – L'ANNÉE DE L'APPROVISIONNEMENT EN RÉVISION

ACS2017-CSD-CPO-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.**

La conseillère Harder se réjouit de la diminution de 54 % de la valeur globale des contrats, mais questionne le personnel sur l'accessibilité et l'approvisionnement.

Plus particulièrement, elle s'enquiert des coûts relatifs aux critères d'accessibilité et à l'approvisionnement, et demande si la Ville continue de dépasser les objectifs que fixent les règles provinciales.

Will McDonald, chef de l'approvisionnement, rapporte que la Ville réalise ses objectifs en vertu de la loi. Faute de pouvoir donner à brûle-pourpoint les détails des coûts, il offre de fournir une réponse aux membres du Conseil avant leur réunion du 10 mai 2017.

REÇUE

4. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS 2017 – T1 -  
RAPPORT D'ÉTAPE

ACS2017-CSD-FIN-0008

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport à titre d'information.**

REÇUE

5. PRÉLÈVEMENTS 2017 DES OFFICES DE PROTECTION DE LA NATURE

ACS2017-CMR-FIN-0007

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver les prélèvements de 2017 pour l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Rideau, la Société d'aménagement de la rivière Nation-Sud et l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi tels qu'ils sont présentés dans le document 1, et exposés dans le présent rapport.**

ADOPTÉE

6. EXAMEN DU PROGRAMME D'ALLÈGEMENT FISCAL POUR IMMEUBLES INOCCUPÉS

ACS2017-CSD-REV-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :**

- 1. Que le Programme d'allégement fiscal pour les immeubles inoccupés de la Ville d'Ottawa soit échelonné sur une période de trois ans, comme il est décrit dans le présent rapport, et que le montant du remboursement soit réduit à 20 pour cent en 2017, à 10 pour cent en 2018 et supprimé en 2019; et**
- 2. Que la Ville demande au ministre des Finances d'appliquer les décisions du Conseil concernant le Programme d'allégement fiscal pour les immeubles inoccupés, conformément à la réglementation provincial.**

Wendy Stephenson, trésorière municipale adjointe, Services des recettes, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal. Steve Kanellakos, directeur municipal, et John Smit, directeur, Développement économique, sont présents pour répondre aux questions.



Le Comité reçoit ensuite les intervenants suivants :

Danielle Ryan, du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, manifeste son appui au rapport et fait remarquer que, s'il est approuvé, les taxes municipales seront financées davantage, ce qui réduira la portion que doit transférer le gouvernement de l'Ontario au conseil scolaire.

David Jeanes, de Patrimoine Ottawa, appuie fortement l'élimination graduelle du Programme d'allègement fiscal pour immeubles inoccupés, soulignant son effet dissuasif sur la rénovation et la réutilisation adaptée de maisons et de districts patrimoniaux.

Ian Wright, de Snow Goose Ltd., appuie lui aussi les recommandations du rapport, puisqu'il trouve que le programme fait échec à l'urgence de combler les propriétés vacantes.

Joshua Thatcher, du Whole Foods Market de Lansdowne, donne son appui au rapport, mais suggère que l'argent soit réinvesti dans les entreprises locales.

Dean Karakasis, de la Building Owners and Managers Association (BOMA), dit craindre l'incidence de l'élimination graduelle du Programme d'allègement fiscal pour immeubles inoccupés sur les propriétaires d'entreprises et sur la collectivité.

\* Des commentaires ont été reçus des intervenants suivants :

- Conseil des organismes du patrimoine d'Ottawa
- Hintonburg Community Association
- Ottawa-Carleton District School Board

*[\* Les personnes ou les groupes dont le nom est précédé d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Des membres du Comité ont questionné le personnel au sujet des zones d'amélioration commerciale, des évaluations foncières, d'investissements et des coûts locatifs des espaces commerciaux.

Au terme des délibérations, le conseiller Blais lit la motion suivante :

**MOTION NO. 27 / 2**

Motion du Conseiller S. Blais

**ATTENDU QUE** le rapport intitulé *Examen du Programme d'allègement fiscal pour immeubles inoccupés (ACS2017-CSD-REV-0004)* recommande d'éliminer progressivement le Programme d'allègement fiscal pour immeubles inoccupés sur une période de trois ans, pendant laquelle s'appliqueront les réductions de l'allègement et les critères d'admissibilité décrits dans le rapport, jusqu'à l'abandon complet du programme en 2019;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables résidentiels de réduire la période proposée pour l'élimination progressive du Programme d'allègement fiscal pour immeubles inoccupés, en suivant un échéancier semblable à celui de la Cité de Toronto, pour promouvoir l'utilisation des propriétés commerciales et industrielles plutôt que de continuer à fournir un allègement fiscal lorsqu'ils sont inoccupés, ainsi que pour motiver davantage les propriétaires à rénover leurs immeubles inoccupés pour les rendre utilisables;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** Recommandation 1 du rapport ACS2017-CSD-REV-0004 soit remplacé avec la suivante:

1. **Que le Programme d'allègement fiscal pour les immeubles inoccupés de la Ville d'Ottawa soit éliminé progressivement sur une période de deux ans, que le critère d'admissibilité employé pendant ce processus soit celui décrit dans le présent rapport, et que le montant du remboursement soit réduit à 15 pour cent en 2017, puis supprimé en 2018.**

CARRIED with Councillor Moffatt dissenting.

Le point 6 de l'ordre du jour 27 du Comité des finances et du développement économique, dans sa version modifiée par la motion n° 27/2 et entièrement reproduit ci-dessous, est présenté au Comité.

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :**

1. **Que le Programme d'allègement fiscal pour les immeubles inoccupés de la Ville d'Ottawa soit éliminé progressivement sur une période de deux ans, que le critère d'admissibilité employé pendant ce processus soit celui décrit dans le présent rapport, et que le montant du remboursement soit réduit à 15 pour cent en 2017, puis supprimé en 2018; et**
2. **Que la Ville demande au ministre des Finances d'appliquer les décisions du Conseil concernant le Programme d'allègement fiscal pour les immeubles inoccupés, conformément à la réglementation provincial.**

ADOPTÉES telles que modifiées

## **SERVICES DES LOISIRS, CULTURE ET INSTALLATIONS**

7. **APPROBATION D'ENTENTE DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA GALERIE D'ART D'OTTAWA**

ACS2017-RCF-GEN-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :**

- 1. D'approuver que l'installation située au 50, pont MacKenzie King soit désignée Galerie d'art municipale, comme il est décrit dans le présent rapport, et qu'elle soit connue comme étant le bâtiment de la Galerie d'art d'Ottawa;**
- 2. D'approuver une entente de prestation de services entre la Ville d'Ottawa et la Galerie d'art d'Ottawa, visant l'exploitation et la programmation de la galerie d'art municipale située au 50, pont Mackenzie King, comme le décrit le présent rapport et selon les conditions suivantes :**
  - a) Que le mandat de l'entente soit d'une durée de 10 ans, assorti de trois options de renouvellement d'une durée de cinq ans chacune;**
  - b) Que les dispositions pertinentes de l'entente d'achat de services de 1996 visant la Collection Firestone d'art canadien, conclue entre la Ville et la Galerie d'art d'Ottawa, soient intégrées dans l'entente;**
  - c) Que l'allocation budgétaire annuelle actuelle de 95 000 \$ affectée à la Galerie d'art d'Ottawa à titre de prestataire de services pour la Collection Firestone d'art canadien continue d'être versée pour la durée de l'entente, sous réserve de l'approbation du budget annuel; et**
- 3. De déléguer au directeur général de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations le pouvoir de négocier, d'approuver et d'exécuter l'entente de prestation de services conclue entre la Ville d'Ottawa et la Galerie d'art d'Ottawa, comme le précise le présent rapport.**

ADOPTÉES

8. EDIFICE DESCHÂTELETS (175 RUE MAIN)

ACS2017-RCF-GEN-0002

CAPITALE (17)

---

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil:**

1. **De déléguer au directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations le pouvoir d'engager des discussions/négociations confidentielles et non contraignantes avec The Regional Group et ses partenaires concernant l'ajout éventuel d'un volet consacré aux activités récréatives communautaires de la Ville d'Ottawa aux plans de réaménagement de l'édifice Deschâtelets, situé au 175, rue Main; et**
2. **Que le personnel fasse rapport au Conseil municipal sur les résultats des discussions/négociations avec The Regional Group et ses partenaires.**

ADOPTÉES

**INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT**

A PROGRAMME DE TRAVAIL VISANT LE PROLONGEMENT DE LA  
PROMENADE VANGUARD

ACS2017-PIE-EDP-0009

CUMBERLAND(19)

---

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseillère D. Deans a soumis la demande de renseignement suivante:

En tant qu'employeur, la Ville d'Ottawa s'efforce de fournir des services de qualité grâce à un effectif représentatif de sa population diversifiée. Pour ce faire, elle a notamment entrepris de joindre la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMARD) ainsi que de mettre en œuvre le Plan de ressources humaines 2015-2018 (IAS 55) et l'Initiative pour une communauté inclusive (IAS 31).

Puisque nous avons déjà dépassé la moitié du mandat et que les initiatives susmentionnées s'accompagnent d'objectifs et d'exigences bien précises, je demanderais au personnel de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle direction générale est responsable des initiatives en matière d'équité et d'inclusion de la Ville?
2. Quand le Conseil peut-il s'attendre à recevoir le prochain rapport sur la participation de la Ville à la CCMARD?
3. Le personnel peut-il faire le point sur les objectifs définis dans les initiatives d'amélioration des services 55-B et 31-A?

Compte tenu de nos initiatives approuvées et du fait que le gouvernement du Canada vient d'annoncer le lancement d'un processus d'embauche sur CV anonyme dans six de ses ministères, le personnel pourrait-il nous dire si la Ville d'Ottawa a déjà envisagé d'adopter des pratiques d'embauche anonyme?

Conseillère D. Deans a soumis la demande de renseignement suivante:

La construction du réseau de train léger est le plus grand projet jamais entrepris par la Ville, et comme tout autre projet de cette envergure, il risque de rencontrer divers obstacles. Au cours des derniers mois, on nous a signalé de nombreux incidents qui auraient pu menacer la sécurité des travailleurs et entraîner des retards. Comme ce genre d'incident n'est pas rare, je demanderais au personnel de produire un rapport détaillé pour répondre aux questions suivantes :

1. En quoi consistent les ordres de cessation des travaux qui ont été donnés par le ministère du Travail et rapportés par les médias? Le personnel peut-il expliquer comment on a remédié à ces situations?

2. Le projet accuse-t-il un retard? Si c'est le cas, le personnel pourrait-il énumérer tous les facteurs qui y ont contribué?
3. Le personnel peut-il fournir un calendrier des prochaines grandes étapes à franchir d'ici la mise en service du train léger? Quels facteurs ont été pris en compte dans l'établissement de ces échéances?
4. Est-ce que le Rideau Transit Group a dépassé ou risque de dépasser des échéances? Si c'est le cas, quelles sont les pénalités prévues?

Le personnel pourrait-il également fournir au Conseil de plus amples renseignements sur la mise à l'essai de la Ligne de la Confédération, notamment l'identité des responsables des protocoles correspondants, la date de mise en service des trains et la durée des périodes de mises à l'essai?

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 26.

---

**Coordonnatrice du comité**

---

**Président**